

L'emploi saisonnier dans le Puy-de-Dôme en 2023

Dreets ARA - Sese

Cette fiche départementale présente les principaux indicateurs issus du co-investissement réalisé en collaboration entre l'Insee, la Dares et les Dreets Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine. Il mobilise les données issues de la DSN 2023 (hors intérim). Il avait permis la réalisation d'une étude en partenariat entre la Dreets et la DR Insee d'Auvergne-Rhône-Alpes disponible ici : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/Emploi-saisonnier-au-dela-de-l-hebergement-restauration-des-orientations>

Source

Les données utilisées dans cette fiche sont issues d'un co-investissement (intitulé EP_O2) réalisé par l'Insee en collaboration avec le ministère du travail (Dares et Dreets). Ces données sont issues de la base Tous Salariés élaborée à partir des Déclarations Sociales Nominatives (DSN), formalité administrative obligatoire pour toutes les entreprises employeuses du secteur privé depuis 2017. Dans cette fiche, sont pris en compte les salariés du secteur privé hors intérimaires et excluant donc la fonction publique et les salariés des particuliers employeurs. Le lieu de résidence renseigné dans ces déclarations est normalement celui de leur résidence principale mais pour les saisonniers, il n'est pas exclu qu'il corresponde dans certains cas à leur lieu de résidence au moment de leur emploi saisonnier. Dans cette fiche, ne sont pas comptabilisés les travailleurs détachés, c'est-à-dire les salariés travaillant en France mais pour un employeur étranger. Ils étaient un peu plus de 10 000 à travailler dans la région début 2020. Le taux de recours d'un secteur est le nombre d'heures des postes saisonniers, rapporté au nombre d'heures de l'ensemble des postes du secteur.

Concepts et méthodologie

Saison

Une saison est définie par 4 caractéristiques :

- une zone géographique (zone d'emploi) ;
- un secteur d'activité (niveau sous-classe de la NAF rév.2) ;
- un début de saison ;
- une fin de saison.

Caractère saisonnier d'un secteur d'activité (NAF)

Pour une zone d'emploi donnée, une NAF est saisonnière si :

- on observe une hausse momentanée du volume quotidien de postes pendant 15 jours minimum ;
- cette hausse doit être observée au moins une fois les trois années précédentes à la même période de l'année ;
- parmi les hausses momentanées observées sur l'ensemble de la période, un pic minimal doit être observé au moins deux années, dont obligatoirement la dernière année.

Postes saisonniers

Les postes retenus comme saisonniers sont les postes à durée déterminée dont les dates de début ET de fin de contrat sont incluses dans la saison.

Salariés saisonniers

Les saisonniers sont les personnes qui ont occupé au moins un poste saisonnier l'année de référence.

Temps de travail

Le temps partiel est une condition d'emploi d'un salarié. Elle qualifie le poste selon un taux d'activité. Une personne est considérée comme étant à temps partiel lorsqu'elle réalise moins d'heures de travail que la durée légale ou conventionnelle de l'entreprise (temps complet). Le « temps autre » désigne ici notamment le travail à domicile, le travail au forfait-jour ainsi que le travail intermittent.

Équivalent temps plein

Un équivalent temps plein correspond à un volume de travail proratisé par les durées d'emploi et les heures travaillées :

- pour les salariés ayant une unité de mesure déclarée en heures, le calcul des équivalents temps plein consiste à rapporter les heures déclarées ou redressées à une norme de référence annuelle de temps de travail (la norme de référence de temps de travail la plus courante est celle de 35 heures par semaine, soit 1 820 heures sur l'année (=52 × 35).

Exemple : un individu ayant travaillé 13 semaines à 35 heures sur un poste aura donc un EQTP de 0,25 (=13 × 35/1820).

- pour les autres des traitements particuliers sont effectués.

Seuil de bas salaires

Le seuil de bas salaire a été calculé à partir du fichier national « salariés ». Il correspond aux 2/3 de la médiane des salaires nets totaux annuels des individus sans filtre sur l'âge, ni sur le salaire horaire minimal. En 2022, ce seuil de bas salaire est fixé à 1 132,09 € mensuels, c'est-à-dire légèrement au-dessous du niveau du Smic. Il a été calculé « hors fonction publique » et « hors particuliers employeurs ».

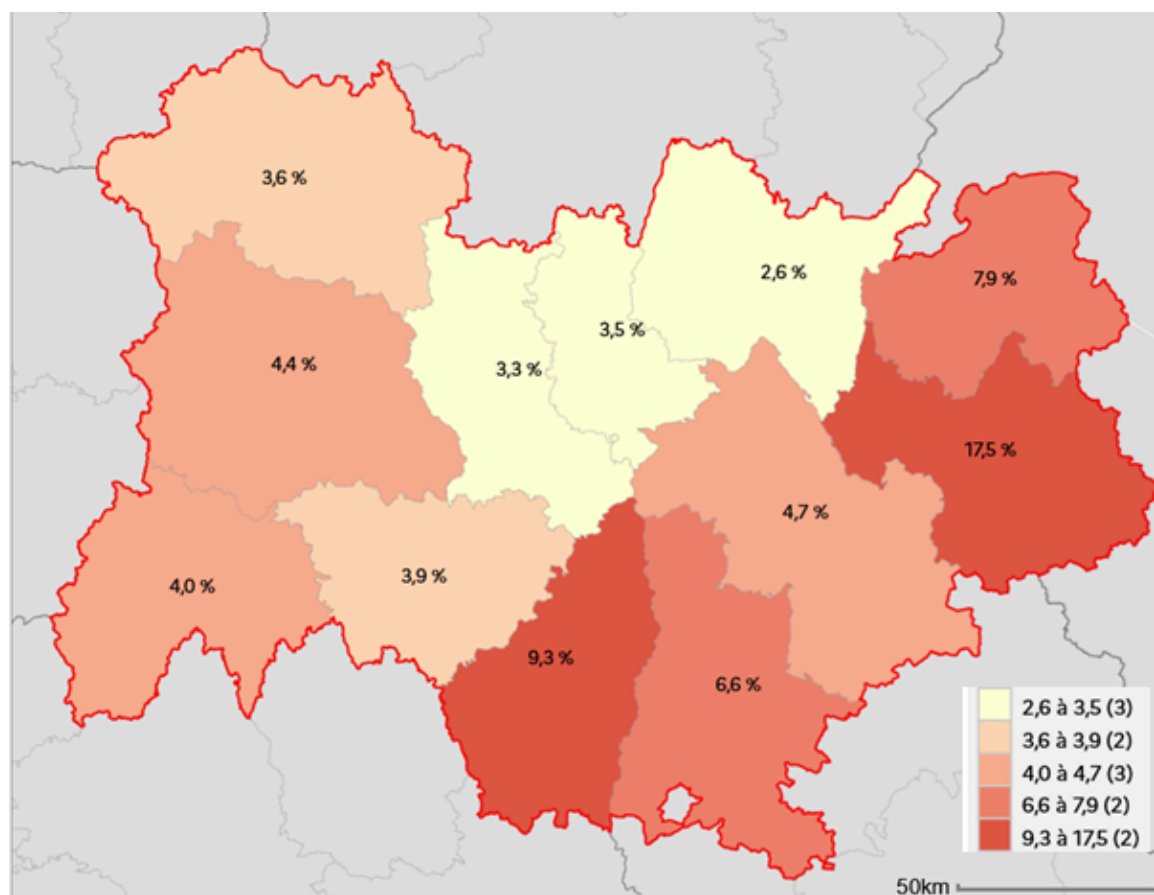
Taux de recours à l'emploi saisonnier

Les taux de recours sont exprimés au lieu de travail et rapportent le nombre d'heures travaillées des postes saisonniers au nombre total d'heures travaillées.

Multi-activité

Si, pendant son poste saisonnier (respectivement salarié), un saisonnier (respectivement un salarié) occupe au moins un autre poste d'une durée minimale d'une semaine avec un chevauchement de date, il est considéré comme « multi-actif ». Dans le cas contraire, il est considéré comme « monoactif ». Ces postes supplémentaires sont également des postes salariés, hors fonction publique et particuliers-employeurs. Un directeur de centre de vacances en été, qui est professeur des écoles le reste de l'année sera considéré comme un saisonnier mono-actif dans notre étude.

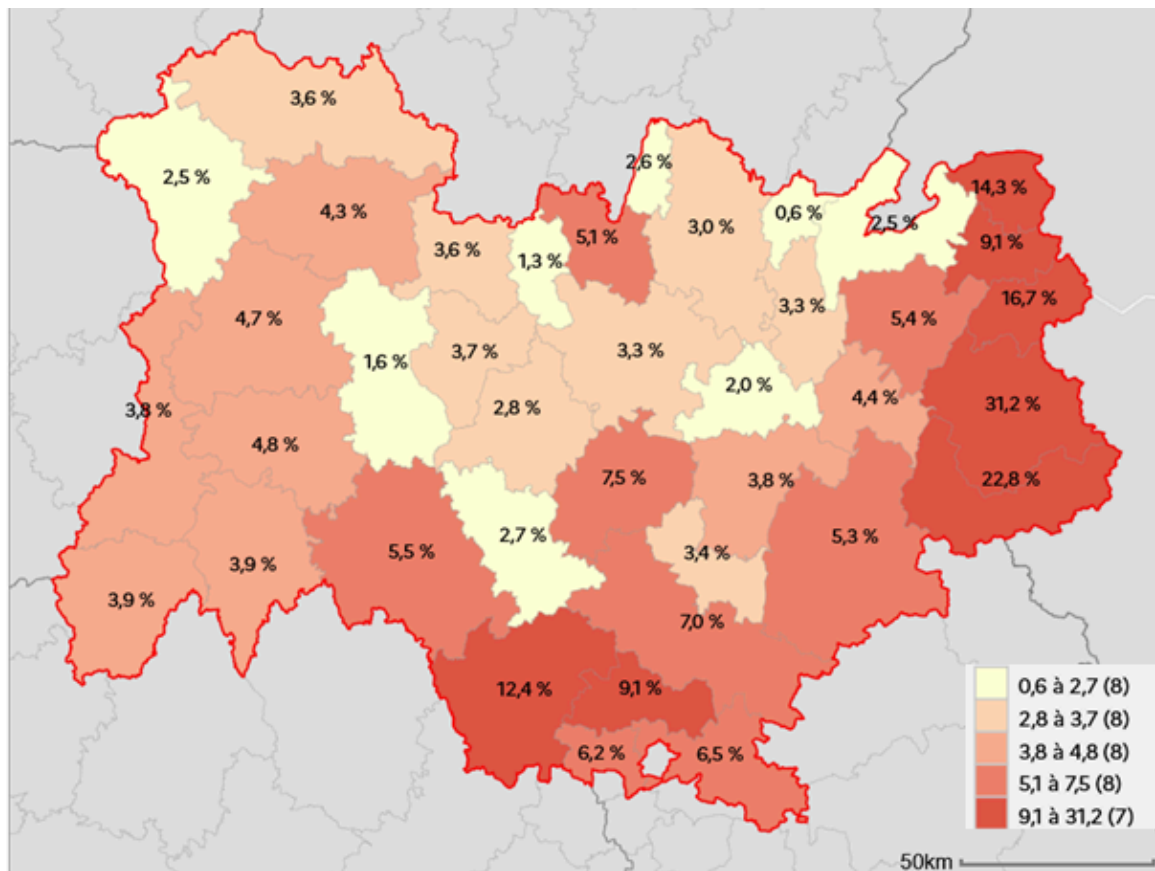
Carte 1 : Part de l'emploi saisonnier dans l'emploi total pour les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes (en % du nombre de postes)



IGN Admin Express

Champ : Postes du champ DSN au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) – Hors intérim
Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Carte 2 : Part de l'emploi saisonnier dans l'emploi total pour les zones d'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes (en % du nombre de postes)

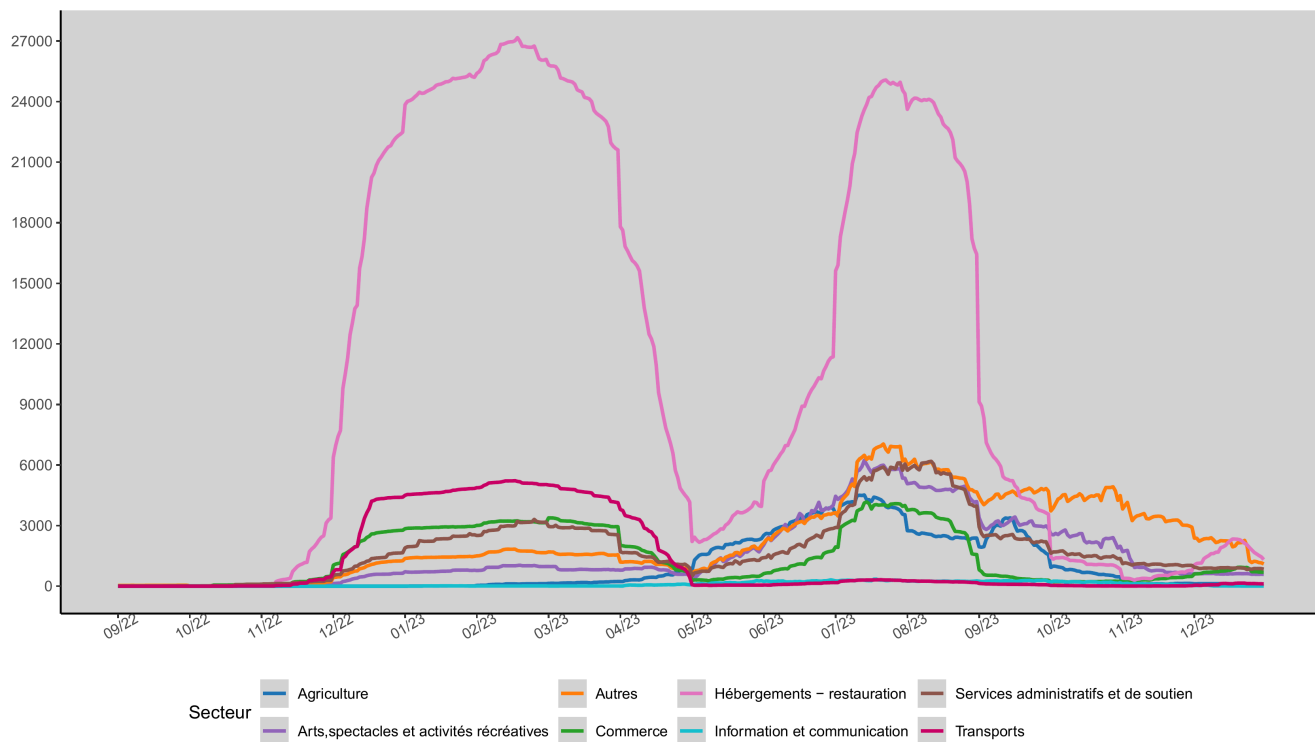


IGN Admin Express

Champ : Postes du champ DSN au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) – Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Graphique 1 - Volume quotidien du nombre de postes saisonniers sans les postes intérim en Auvergne-Rhône-Alpes



Champ : Postes du champ DSN au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs)

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Tableau 1 - Répartition des postes saisonniers et nombre moyen journalier de postes saisonniers en Auvergne-Rhône-Alpes

Libellé de la zone	Nombre de postes saisonniers de la zone*	Nombre de postes saisonniers à temps complet	Nombre de postes saisonniers à temps partiel	Nombre de postes saisonniers à temps autres	Nombre journalier moyen de postes saisonniers
Ain	6 621	3 837	1 342	1 442	267
Allier	4 364	2 466	1 045	853	207
Ardèche	11 110	6 878	2 413	1 819	690
Cantal	2 143	1 045	520	578	101
Drôme	18 941	11 424	4 326	3 191	964
Isère	29 578	15 906	4 196	9 476	1 225
Loire	10 900	4 890	1 770	4 240	349
Haute-Loire	3 223	1 337	1 017	869	149
Puy-de-Dôme	13 391	6 460	3 210	3 721	476
Rhône	48 542	20 469	5 407	22 666	1 247
Savoie	55 128	44 054	6 596	4 478	5 574
Haute-Savoie	33 301	23 519	4 724	5 058	2 230
Auvergne-Rhône-Alpes	237 242	142 285	36 566	58 391	13 479

*Le nombre de postes est calculé sur l'année 2023

Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023.

Tableau 2 - Nombre de postes saisonniers le jour du pic de la saison

Libellé de la zone	Date du nombre maximal de postes saisonniers de la zone	Nombre maximal de postes saisonniers de la zone	Nombre maximal de postes salariés de la zone (hors CDI)
Ain	21 – juillet	1 835	26 931
Allier	11 – août	1 481	15 651
Ardèche	21 – juillet	5 326	20 631
Cantal	23 – août	916	7 562
Drôme	20 – juillet	7 029	39 116
Isère	21 – juillet	5 239	70 516
Loire	21 – juillet	2 442	38 018
Haute-Loire	27 – juillet	1 363	11 924
Puy-de-Dôme	17 – juillet	3 834	35 269
Rhône	13 – juillet	6 192	140 307
Savoie	18 – fev	27 696	58 808
Haute-Savoie	18 – fev	9 133	49 134
Auvergne-Rhône-Alpes	21 – juillet	50 707	494 421

NB : Le nombre de postes salariés maximal de la zone n'est pas nécessairement atteint le jour du pic saisonnier indiqué en colonne 2.

Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Tableau 3 - Nombre total d'heures et en équivalent temps plein des postes saisonniers par principaux secteurs qui y recourent

Département : Puy-de-Dôme

Code et libellé du secteur	Nombre d'heures total des postes saisonniers	Part du secteur dans l'ensemble des heures saisonnières de la zone	Nombre d'EQTP des postes saisonniers	Part du secteur dans l'ensemble des EQTP saisonniers de la zone
5610A - Restauration traditionnelle	221 652	17,5 %	119	17,3 %
5510Z - Hôtels et hébergement similaire	157 727	12,4 %	84	12,3 %
5530Z - Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	96 435	7,6 %	52	7,6 %
5520Z - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	81 041	6,4 %	42	6,2 %
8710A - Hébergement médicalisé pour personnes âgées	58 387	4,6 %	32	4,7 %
8121Z - Nettoyage courant des bâtiments	43 826	3,5 %	24	3,5 %
0111Z - Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	42 376	3,3 %	23	3,4 %
4711F - Hypermarchés	38 281	3,0 %	21	3,1 %
9103Z - Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	35 710	2,8 %	20	2,9 %
8130Z - Services d'aménagement paysager	33 583	2,6 %	18	2,7 %
9001Z - Arts du spectacle vivant	31 319	2,5 %	17	2,5 %
9604Z - Entretien corporel	28 575	2,3 %	16	2,3 %
4711D - Supermarchés	25 255	2,0 %	14	2,0 %
7820Z - Activités des agences de travail temporaire	23 424	1,8 %	13	1,9 %

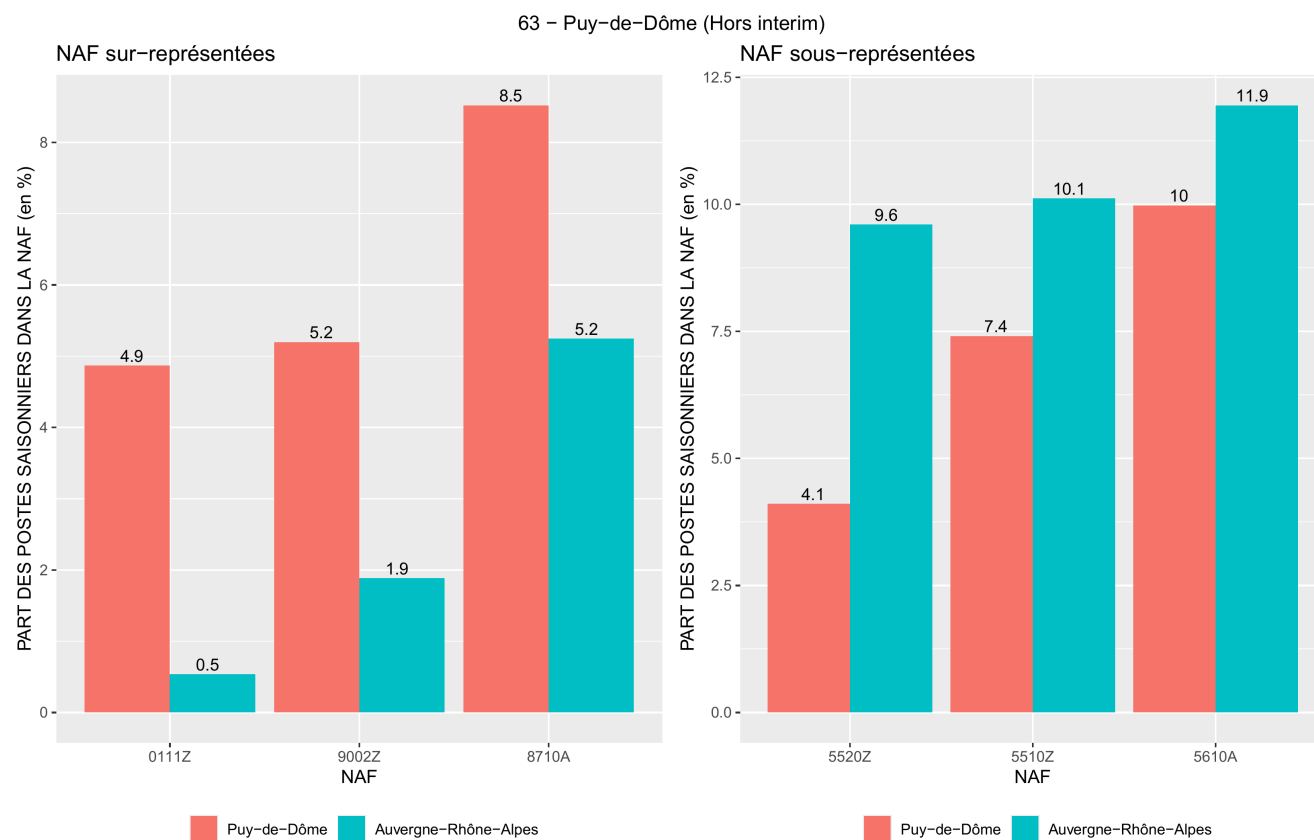
Code et libellé du secteur	Nombre d'heures total des postes saisonniers	Part du secteur dans l'ensemble des heures saisonnières de la zone	Nombre d'EQTP des postes saisonniers	Part du secteur dans l'ensemble des EQTP saisonniers de la zone
7830Z - Autre mise à disposition de ressources humaines	22 812	1,8 %	13	1,8 %
Total - tous secteurs	1 269 521	100 %	685	100 %

NB : les secteurs affichés couvrent 75 % de l'ensemble des heures (resp. des EQTP) saisonnières

Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Graphique 2 - Part des postes saisonniers dans la NAF

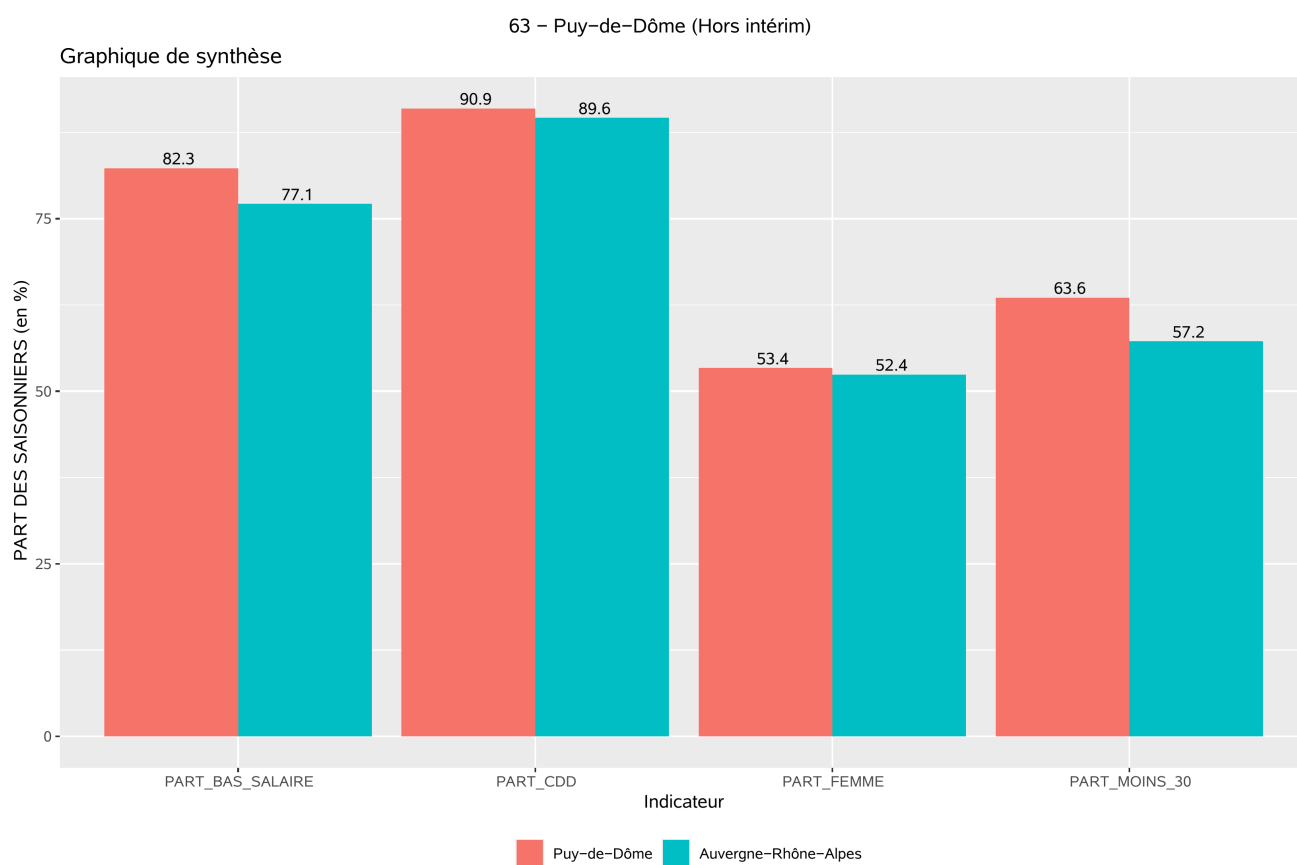


0111Z : Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses ; **9002Z** : Activités de soutien au spectacle vivant ; **8710A** : Hébergement médicalisé pour personnes âgées ; **5520Z** : Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée ; **5510Z** : Hôtels et hébergement similaire ; **5610A** : Restauration traditionnelle

Champ : Postes saisonniers sur un an glissant entre 2022 et 2023 du champ DSN au lieu de travail (hors fonction publique et particuliers employeurs)

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Graphique 3 - Caractéristiques des saisonniers



Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Tableau 4 - Taux de recours à l'emploi saisonnier par secteur (taux de recours > 0,5 %)

Département : Puy-de-Dôme

Code et libellé du secteur	Nombre d'heures des postes saisonniers	Nombre d'heures de l'ensemble des postes salariés	Taux de recours (en %)
5530Z - Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	96 435	343 414	28,1 %
9103Z - Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	35 710	326 934	10,9 %
5520Z - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	81 041	964 337	8,4 %
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	18 783	238 391	7,9 %
0113Z - Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	17 693	246 637	7,2 %
5510Z - Hôtels et hébergement similaire	157 727	2 663 683	5,9 %
9001Z - Arts du spectacle vivant	31 319	571 690	5,5 %
0161Z - Activités de soutien aux cultures	10 624	198 579	5,3 %
9604Z - Entretien corporel	28 575	555 900	5,1 %
5610A - Restauration traditionnelle	221 652	5 399 933	4,1 %
4730Z - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	9 717	243 038	4,0 %
4721Z - Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	8 105	220 390	3,7 %
5610B - Cafétérias et autres libres-services	9 194	259 898	3,5 %

Code et libellé du secteur	Nombre d'heures des postes saisonniers	Nombre d'heures de l'ensemble des postes salariés	Taux de recours (en %)
5621Z - Services des traiteurs	7 919	229 541	3,4 %
7820Z - Activités des agences de travail temporaire	23 424	793 505	3,0 %
8710A - Hébergement médicalisé pour personnes âgées	58 387	2 162 396	2,7 %
4754Z - Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	10 343	416 805	2,5 %
8130Z - Services d'aménagement paysager	33 583	1 325 036	2,5 %
0111Z - Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	42 376	1 913 933	2,2 %
8122Z - Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	22 390	1 059 926	2,1 %
0150Z - Culture et élevage associés	2 712	132 952	2,0 %
7990Z - Autres services de réservation et activités connexes	4 216	223 889	1,9 %
9200Z - Organisation de jeux de hasard et d'argent	5 390	290 552	1,9 %
6619A - Supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier	8 764	560 864	1,6 %
7830Z - Autre mise à disposition de ressources humaines	22 812	1 385 940	1,6 %
8891A - Accueil de jeunes enfants	19 723	1 203 303	1,6 %
5630Z - Débits de boissons	18 436	1 220 131	1,5 %
5911A - Production de films et de programmes pour la télévision	2 943	195 520	1,5 %
5210B - Entreposage et stockage non frigorifique	12 084	865 675	1,4 %
7729Z - Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques	11 353	783 401	1,4 %
9004Z - Gestion de salles de spectacles	943	72 271	1,3 %
8121Z - Nettoyage courant des bâtiments	43 826	3 525 438	1,2 %
9329Z - Autres activités récréatives et de loisirs	6 010	503 635	1,2 %

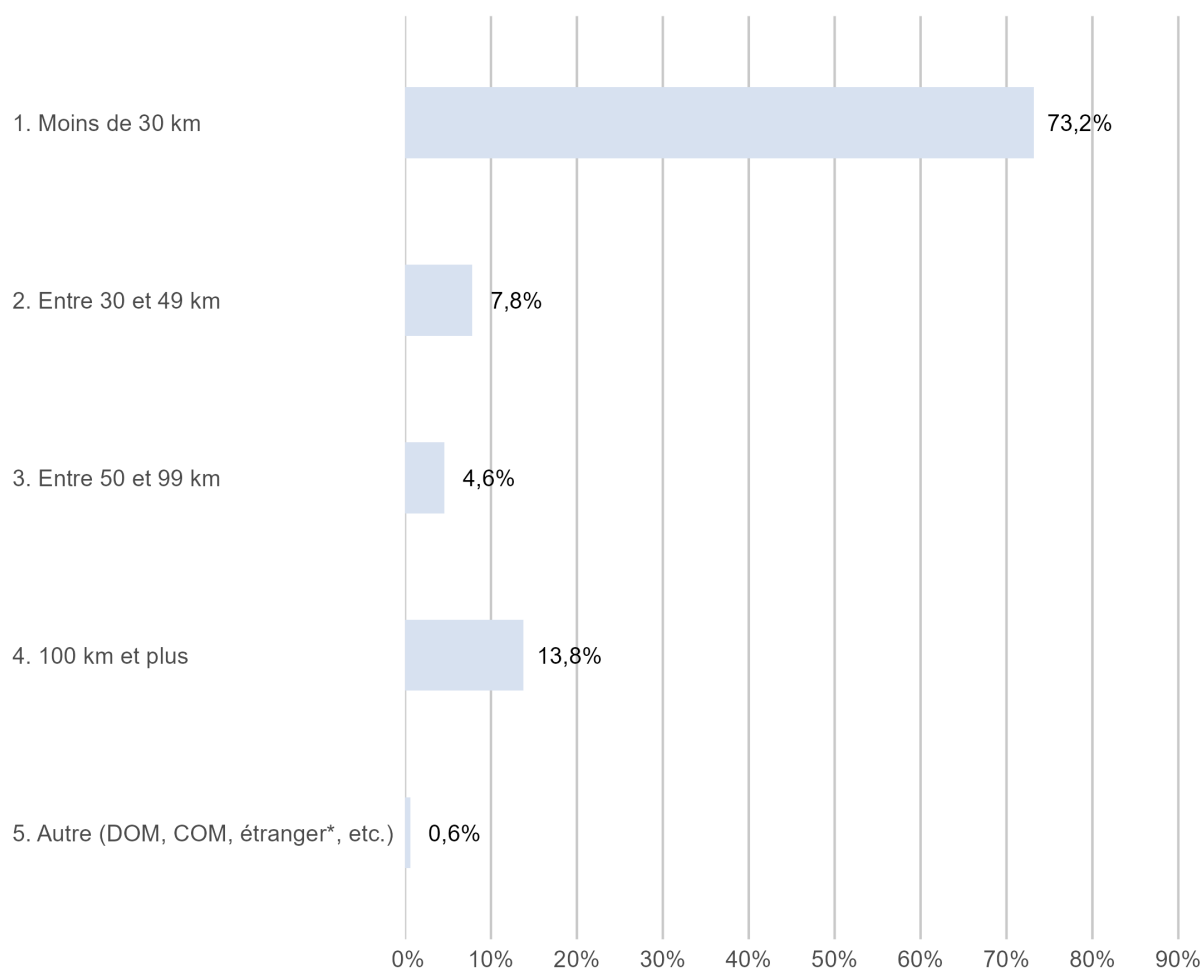
Code et libellé du secteur	Nombre d'heures des postes saisonniers	Nombre d'heures de l'ensemble des postes salariés	Taux de recours (en %)
7911Z - Activités des agences de voyage	2 897	282 772	1,0 %
9311Z - Gestion d'installations sportives	2 607	284 560	0,9 %
1071D - Pâtisserie	2 507	328 250	0,8 %
4759B - Commerce de détail d'autres équipements du foyer	3 525	448 719	0,8 %
8299Z - Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	11 066	1 401 188	0,8 %
4711F - Hypermarchés	38 281	5 202 331	0,7 %
4719B - Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	2 392	337 666	0,7 %
8730A - Hébergement social pour personnes âgées	4 954	693 693	0,7 %
4711D - Supermarchés	25 255	4 534 059	0,6 %
8542Z - Enseignement supérieur	3 136	514 306	0,6 %
8559A - Formation continue d'adultes	7 246	1 178 765	0,6 %
9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	12 782	2 259 857	0,6 %
Total - tous secteurs	1 269 521	300 608 415	0,4 %

Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) – Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Graphique 4 - Répartition des postes saisonniers en fonction de l'éloignement domicile-travail lorsque le nombre de saisonniers atteint son maximum dans l'année (en %)

Département : Puy-de-Dôme

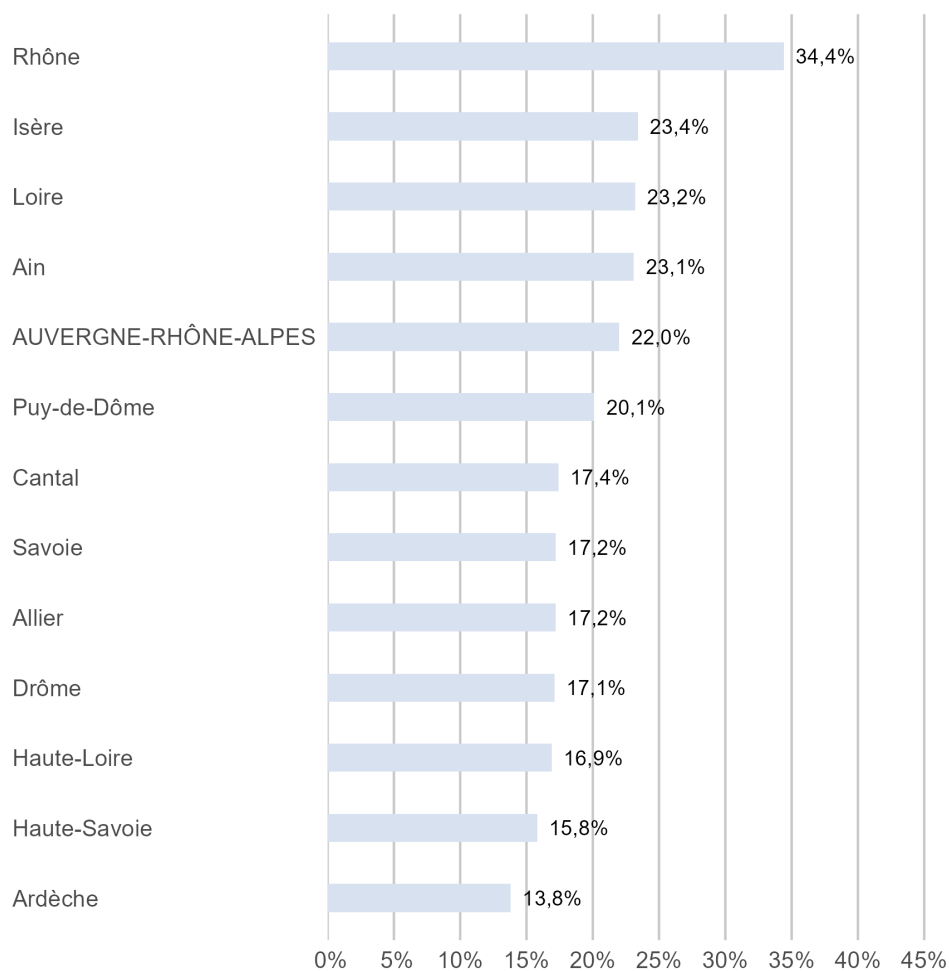


NB : Le lieu de résidence renseigné dans la DSN est censé être celui de la résidence principale mais pour les saisonniers, il n'est pas exclu qu'il corresponde dans certains cas au lieu de résidence au moment de l'emploi saisonnier

Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de travail (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim. *Les travailleurs détachés n'apparaissent pas dans ces résultats.

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023

Graphique 5 - Part des saisonniers multi-actifs par département (en %)



Champ : Postes du champ DSN hors intérimaires au lieu de résidence (hors Fonction publique et particuliers employeurs) - Hors intérim

Source : Insee, Base Tous Salariés 2023